

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

PRESENTS : Mme BEUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 16/05/2023

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEUGERIE Delphine), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. JANICOT Philippe, (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. VILLAUTREIX Joël, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

2. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et la commune de Limoges concernant la réalisation et la livraison des plats pour le restaurant scolaire.

Depuis plusieurs mois les travaux de restructuration du restaurant scolaire et de création de salles supplémentaires ont débuté. Les entreprises travaillent actuellement sur la partie extension du projet mais devront bientôt intervenir sur la partie existante du bâtiment.

Ainsi sur la période allant du 19 juin au 15 septembre, la cuisine et la salle de restauration du bâtiment actuel seront inaccessibles et les repas seront délocalisés dans la salle polyvalente pour les enfants de l'école élémentaire et à l'ALSH pour les enfants de l'école maternelle.

La cuisine de la salle polyvalente n'est pas équipée pour permettre la préparation de plus de 330 repas dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes. Ainsi, durant les périodes du 19 juin au 7 juillet et du 4 au 15 septembre, seuls les entrées et les desserts seront confectionnés sur place.

Concernant la période du 19 juin au 7 juillet les plats seront réalisés par la cuisine centrale de la commune de Limoges les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En effet, le mercredi seuls les enfants de l'ALSH fréquentent le restaurant scolaire soit environ 70 enfants, par conséquent les agents municipaux peuvent réaliser l'ensemble des repas au sein de la cuisine de la salle polyvalente.

Les plats réalisés et livrés par la cuisine centrale de la commune de Limoges seront facturés 3 € par enfant et Boisseuil devra également mettre un agent à disposition pour aider à la confection des 330 plats environ.

Il est ainsi nécessaire de signer avec la commune de Limoges une convention de partenariat permettant de fixer la nature de la prestation et le prix du plat.

Concernant la période des vacances scolaire soit du 10 juillet au 1^{er} septembre où le nombre d'enfants est plus faible (90 environ), les services de la commune pourront gérer en interne la préparation de la totalité des repas.

Enfin pour la période du 4 au 15 septembre les modalités de confection des plats seront définies ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Limoges ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

